

Ressource en eau : le Département confirme son engagement dans la gestion du barrage de Montbel



En décembre 2020, le conseil d'administration de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel (IIABM), composé des Départements de l'Ariège, de l'Aude et de la Haute-Garonne, a inscrit une contribution des collectivités membres correspondant aux charges de fonctionnement et d'investissement. Dans ce cadre, les élus du Conseil Départemental de l'Ariège, réunis en commission permanente, ont voté l'octroi d'une contribution de 189 000 EUR pour cette année 2021.

Rappelons que le barrage de Montbel participe, depuis 1984, à réguler et optimiser la gestion de l'eau en contribuant à la répartition équilibrée et solidaire de cette ressource au sein des divers territoires. La vocation historique de ce barrage porte prioritairement sur la compensation pertinente des prélèvements liés à l'irrigation (Hers Vif / Ariège) ; le soutien d'étiage de l'Hers Vif et le transfert des volumes d'eau via l'adducteur Hers-Lauragais (lac de la Ganguise et irrigation en ligne). Si les excédents le permettent, le barrage de Montbel participe également au soutien d'étiage facultatif de la Garonne à compter du 15 septembre.

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariefge.fr